

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MELANGES RELIGIEUX.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 3 Aout 1849.

No. 93.

### MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 3 AOUT 1849.

#### LE SOCIALISME.

A une époque où le socialisme croit le moment venu de recueillir les fruits de ses doctrines et de soumettre les peuples à sa domination prétendue régénératrice, disons quelque chose de son origine et de son histoire.

Ce système, ou cette secte, comme on voudra l'appeler, reconnaît pour principal auteur et pour chef Robert Owen, né à Newton, en Angleterre l'an 1771.

Après avoir été un marchand de draps, il se consacra à l'agriculture, et fut un des fondateurs de la Nouvelle-Lanark, en Écosse, une filature où il occupa jusqu'à deux mille personnes de l'un et de l'autre sexe. Les conduisant par la seule raison, sans qu'il fut jamais question de culte, il parvint à les préserver ou à les corriger de certains désordres grossiers qui régnaient trop souvent dans les fabriques.

Encouragé par la fortune rapide que lui acquit son industrie, stimulé par les éloges que lui décernaient des philanthropes de divers pays, il conçut bientôt la pensée de réformer, par sa méthode, la société entière. En 1812, il publia son premier ouvrage sous ce titre : "Nouvelles vues de société, ou essais sur la formation du caractère humain."

Il prêcha d'abord la tolérance universelle des religions, n'en pratiquant aucune lui-même. Puis, en 1817, il les attaqua ouvertement, les signalant comme des sources de malheur pour les sociétés dirigées d'après leurs principes. Abandonné par les uns, repoussé par les autres, attaqué et poursuivi comme impie par le clergé anglican, il passa, en 1824, aux États-Unis d'Amérique.

Il réunit, dans l'Indiana, jusqu'à quatre cents individus, hommes et femmes, vivant ensemble, aimant à entendre répéter à leur chef que, pour détruire le péché, il faut abolir la trinité du mal, c'est-à-dire toute religion toute propriété et le mariage.

L'insouciance du gouvernement américain laissa au nouveau plein liberté de proclamer et de faire prévaloir son système à la fois impie et destructif de la société.

En dépit du nom spécieux du *nouvelle harmonie* qu'il donne à sa colonie, la paix et la concorde y furent bientôt troublées. Il la quitta, partit pour l'Angleterre, revint ensuite au Mexique, y obtint de l'ambassadeur anglais M. Packenham un territoire considérable (d'environ 1500 milles), s'étendant depuis le globe du Mexique jusqu'à l'Océan Pacifique, sur la frontière des États-Unis et des États-Mexicains. Ne pouvant s'entendre avec le congrès du Mexique au sujet de la liberté religieuse qu'il demandait pour son gouvernement, il renonça à son expérience, retourna en Angleterre, se mit en relations avec les hommes influents, concourut à l'établissement de salles d'asile en divers pays, travaillant toujours à accrédiiter son système, en se formant des disciples, qui sont appelés *socialistes*.

Owen, à certains égards, peut être comparé aux deux utopistes français, Fourier et Saint-Simon. Harmonisant ses propres idées avec les leurs, qui presque toutes sont déduites des opinions philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, il enseigna à la suite de Voltaire et de Rousseau, que toutes les religions sont fondées sur l'ignorance; qu'elles ont été et sont la cause du vice, de la discorde et de la misère dans toutes les classes; qu'elles sont le seul obstacle à la formation d'une société éclairée, vertueuse et charitable; qu'elles ne se soutiennent que par la sottise des peuples et la tyrannie de leurs chefs.

M. Bouvier, évêque du Mans, précise ainsi les principaux points d'un système d'Owen.

1<sup>o</sup>. L'homme, en paraissant dans le monde, n'est ni bon ni mauvais; les circonstances où il se trouve le font ce qu'il devient par la suite.

2<sup>o</sup>. Comme il ne peut modifier son organisation ni changer les circonstances qui l'entourent, les sentiments qu'il éprouve, les idées et les convictions qui naissent en lui, les actes qui en résultent sont des faits nécessaires contre lesquels il reste désarmé; il ne peut donc en être responsable.

3<sup>o</sup>. Le vrai bonheur, produit de l'éducation et de la santé, consiste principalement dans l'association avec des semblables, dans la bienveillance mutuelle et dans l'absence de toute superstition.

4<sup>o</sup>. La religion rationnelle est la religion de la charité; elle admet un Dieu créateur, éternel, infini, mais ne reconnaît d'autre culte que la loi naturelle, qui ordonne à l'homme de suivre les impulsions de la nature et de tendre au but de son existence. Mais Owen ne dit pas quel est ce but.

5<sup>o</sup>. Quant à la société, le gouvernement doit proclamer une liberté absolue de conscience, l'abolition complète de peines et de récompenses, et l'irresponsabilité de l'individu, puisqu'il n'est pas libre dans ses actes.

6<sup>o</sup>. Un homme vicieux ou coupable n'est qu'un malade, puisqu'il ne peut être responsable de ses actes; en conséquence, on ne doit pas le punir, mais l'enfermer comme un fou, s'il est dangereux.

7<sup>o</sup>. Toutes choses doivent être réglées de telle sorte que chaque membre de la communauté soit pourvu de meilleurs objets de consommation, en travaillant selon ses moyens et son industrie.

8<sup>o</sup>. L'éducation doit être la même pour tous, et dirigée de telle sorte qu'elle ne fasse éclore en nous que des sentiments conformes aux lois éternelles de notre nature.

9<sup>o</sup>. L'égalité parfaite et la communauté absolue sont les seules règles possibles de la société.

10<sup>o</sup>. Chaque communauté sera de deux à trois mille âmes, et les diverses communautés se lient ensemble, se formeront en congrès.

11<sup>o</sup>. Dans la communauté, il n'y aura qu'une seule hiérarchie, celle des fonctions, laquelle sera déterminée par l'âge.

12<sup>o</sup>. Dans le système actuel de société, chaque est en lutte avec tous et contre tous; dans le système proposé, l'assistance de tous sera acquise à chacun, et l'assistance de chacun sera acquise à tous.

Ces principes se trouvent développés d'une manière fastidieuse dans plusieurs ouvrages d'Owen, notamment dans le *livre du nouveau monde moral*.

Quant à l'organisation actuelle de la secte, son nom est *société universelle des religionnaires rationnels*.

Elle est très répandue dans divers nations de l'Europe, particulièrement en Angleterre, où jusqu'en 1840, elle fut librement tolérée. A cette époque, lord Mulhousie, ministre, alla jusqu'à présenter Owen à la reine Victoria; démarche dont le clergé anglican se scandalisa et qui fit grand bruit; car on commençait à dire, d'après les autographes d'Owen, qu'il s'attaquait, non seulement à l'Église établie, mais à la révélation en général. Son système favorisait, d'ailleurs, les idées révolutionnaires, ajoutait à la fermentation des esprits, surexcitait une exaltation menaçante. Une pétition de quatre mille habitants de Birmingham, où s'était établi le siège du pouvoir exécutif central de la secte, effraya de ces résultats. On présentait à la chambre des lords par le docteur Phillips, évêque d'Exeter, un des plus zélés champions de l'Église établie, et la chambre adopta, en conséquence, la proposition d'une enquête sur la doctrine et sur les progrès de la nouvelle secte. Il était difficile qu'on ne s'alarmât pas de l'extension que prenait une secte qui n'était pas moins hostile à la société qu'à la religion. Les déclamations des *socialistes* exercent la plus redoutable influence sur cette partie de la population que son inexpérience et sa crédulité disposent à être le jouet des utopistes et des charlatans.

#### LE PAMPHLET DE L'HON. M. HINCKS.

Tous les papiers du pays se sont occupés depuis quelques jours d'un pamphlet que l'hon. M. Hincks vient de publier, à Londres, sur la position financière et les ressources du Canada. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire l'analyse qu'en a donnée le *Canadien*, avec les quelques lignes d'observations dont le rédacteur l'a fait précéder :

POSITION FINANCIÈRE DU CANADA; L'ANNEXION. — Malgré toutes les prédictions de banqueroute publique, malgré tout ce qui a été dit et fait depuis un an pour ruiner le crédit de la province à l'intérieur et à l'extérieur, ce crédit est encore assez bon. Notre commerce, il est vrai, a éprouvé de grandes perturbations, par suite de l'abandon du système protectif par l'Angleterre, et de spéculations imprudentes sur les bois et les céréales; mais il commence à prendre un cours plus naturel et plus sain; et s'il nous est venu depuis ce printemps moins de navires du Royaume-Uni, en revanche nous voyons arriver déjà nombre de bâtiments à vapeur et à voiles des mers intérieures de ce continent, chargés de produits des vastes et fertiles régions qui les bordent; et l'été prochain, quand la navigation de notre fleuve sera libre, les vaisseaux de toutes les nations pourront venir prendre ces riches produits sur nos quais. En attendant, le revenu de nos douanes pendant le semestre qui vient d'expirer, montre une augmentation considérable sur celui du semestre correspondant de l'année dernière; et les bons provinciaux, qu'on se plaisait à qualifier de chiffons de papier, se négocient au pair à Londres, et sont ponctuellement payés en numéraire, avec les intérêts, à mesure de leur échéance et de leur présentation au bureau du receveur-général depuis le 17 de ce mois.

L'honorable M. Hincks vient de publier à Londres une brochure de 32 pages, intitulée : *le Canada, sa position et ses ressources financières*. Cette brochure, adressée au très-honorable comte Grey, ministre des colonies, est écrite avec ce talent d'exposition et cette lucidité qui distinguent M. Hincks comme écrivain et comme financier, et doit, à l'avenir même des ennemis de l'administration canadienne dont il fait partie, contribuer essentiellement à avancer les intérêts de la province, à relever son crédit à l'extérieur, et à donner aux capitalistes anglais de la confiance dans sa capacité aussi bien que dans son désir de faire honneur à tous les engagements préconçus qu'elle pourrait contracter. M. Hincks, dit le *Montreal Herald*, a traité son sujet d'une manière très concise, en homme qui s'y entend, et il a su le rendre intelligible à ceux même qui sont étrangers aux affaires du Canada. Il a joint à sa brochure un appendice contenant divers extraits des comptes publics de la province, qui justifient pleinement ses assertions et fournissent la preuve de l'état parfaitement sain de nos ressources financières. Nous adoptions en par le l'analyse du *Herald*.

La dette publique du Canada se monte à 5,20,8640z. 8s. 11d (cours provincial), dont 4,506,267z. 9s. 0d ont été dépensés en travaux publics, et sont conséquemment remboursés par ces travaux, tandis que la balance de 702,372z. a été empruntée de temps à autre pour les besoins généraux du gouvernement. Les sommes empruntées spécialement pour ces travaux ne s'élevaient cependant qu'à 3,922,338z. 10s. 6d. ou 583,928z. 18s. 6d. de moins qu'il n'y a été dépensé, la différence ayant été prise sur les revenus annuels de la province, après toutes les dépenses annuelles soldées. L'intérêt de la dette publique est de 200,000z.; la liste civile pour 1849 de 73,881z., et la somme

affectée à l'amortissement de 75,000z., en tout 348,881z.; tandis que le revenu des douanes seul est évalué, pour la même année, à 450,000z. Mais, à part l'intérêt de la dette publique, la liste civile et le fonds d'amortissement il y a d'autres charges se montant à 216,519z. 29d. (y compris les allocations pour écoles, environ 70,000z.; agriculture, 10,000z.; institutions de charité, 15,000z.) ce qui porte la dépense totale annuelle à 155,403z. 2s. 9d.

Pour couvrir cette somme si forte, M. Hincks estime le revenu de l'année à 574,640z., provenant des sources suivantes :

Données.	£450,000
Travaux publics.	50,000
Revenu territoriale.	20,000
Autres sources.	24,640
	£574,640

Ce qui laisse un excédant de revenu de 9,136z. 13s. 3d. en sus des dépenses de l'année courante.

Il y a lieu d'espérer, toutefois, que ces autres charges (216,519z. 2s. 9d.) seront considérablement réduites à l'avenir, ainsi que la liste civile, comprenant les salaires de tous les fonctionnaires publics; tandis que, d'un autre côté, l'observateur le moins enthousiaste de la tendance du commerce immense de l'Ouest avec les États du Nord et de l'Est et avec les ports de l'Atlantique, à prendre la route de nos lacs, de nos rivières et de nos canaux, ne peut manquer de voir l'effet que très-peu d'années doivent produire sur le revenu de nos travaux publics. Le tableau ci-dessous montre l'augmentation progressive de ce revenu pendant les années 1842 à 1847, alors que les travaux, par leur état incomplet, n'étaient qu'en partie de services productifs :

1842	£24,232, 13 9
1843	34,624, 13 3
1844	44,259 14 8
1845	41,039 9 9
1846	61,486 14 1
1847	83,345 15 0

De puis quelques années l'État de New-York retire du canal Érié, après en avoir payé la dette, un revenu annuel d'environ £150,000. Or une partie considérable des produits qui descendent à l'océan par ce canal va maintenant descendre par ceux du Canada. Il est donc permis de prévoir un accroissement encore plus rapide du revenu de ce canal.

Ainsi, pendant que M. Hincks prouve au capitaliste anglais que, même avec le chiffre exorbitant de nos dépenses actuelles, notre revenu, tel qu'il est aujourd'hui, suffit de rester pour faire honneur à tous nos engagements, il indique aussi les ressources au moyen desquelles nous pouvons espérer avec confiance doubler en très-peu d'années ce revenu, sans rien ajouter à nos taxes.

Quant aux inquiétudes que l'on pourrait avoir sur la permanence des relations qui existent entre ce pays et l'Angleterre, M. Hincks soutient que l'immense majorité du peuple canadien est parfaitement satisfaite de ses institutions actuelles; mais il croit, et le *Herald* est cordialement de son avis sur ce point, qu'alors même qu'une séparation aurait lieu, le créancier public n'aurait rien à craindre. Cette séparation ne pourrait s'effectuer que du consentement de la métropole, qui ne consentirait jamais à reconnaître l'indépendance du Canada sans stipuler qu'il paierait jusqu'au dernier sou de sa dette. "Bien plus, dit le *Herald*, nous sommes très persuadés qu'une telle stipulation ne serait pas nécessaire; car aucun parti en Canada ne consentirait jamais à l'infamie de répudier une dette qu'il serait autrement en mesure de payer. A la vérité, si les grands travaux publics pour la confection desquels la dette a été contractée se fussent trouvés sans valeur par suite du changement de système commercial de la métropole, comme il y a eu longtemps où nous avions quelque raison de le craindre nous aurions pu certainement, avec quelque apparence de justice, réclamer une indemnité; mais ce résultat, chaque jour démontre qu'il n'aura pas lieu; au contraire, quel que soit le système de libre échange de la Grande-Bretagne puisse avoir sur nos intérêts généraux, on ne peut douter qu'il ne doive produire sur nos canaux un effet des plus favorables; et conséquemment, soit que nos relations actuelles soient continuées ou discutées, nous ne pouvons avoir aucun prétexte pour refuser de remplir les engagements qui nous ont mis en état de construire ces canaux. Nous ne croyons donc que dans aucun enchaînement de circonstances le créancier public du Canada puisse avoir le moindre fondement pour douter soit de notre volonté ou de notre capacité de faire honneur à tous nos engagements; et nous admettons volontiers, dit en terminant le *Herald*, que M. Hincks mérite la reconnaissance du pays pour l'exposé clair et convaincant de nos affaires financières qu'il a mis sous les yeux du public anglais dans la brochure qui a donné lieu à ces remarques.

Comme le *Herald*, qui est le principal organe du parti annexionniste, se borne à dire un mot en passant de l'opinion de M. Hincks à ce sujet, nous croyons devoir ajouter l'extrait suivant de sa brochure :

"Je maintiens, dit l'honorable inspecteur-général, qu'un tel événement (une révolution) est aussi improbable en Canada que sous aucun gouvernement établi au monde. Le sentiment qui anime l'esprit public en Canada a été très-bien exprimé dans un débat récent par le très honorable président du bureau du commerce lorsqu'il a dit "qu'il attachait le plus haut prix à la liaison qui subsiste entre ce pays et ses colonies, mais qu'il ne croyait pas que ce fût une liaison purement d'intérêt dans le sens étroit du mot, mais une liaison d'honneur, de devoir et d'affection; une liaison que ni l'un ni l'autre parti n'avait le droit de rompre sans de graves et présents motifs."

"Mais, laissant de côté tous sentiments de loyauté envers la couronne, d'attachement aux institutions que nous avons hérité de nos ancêtres, d'orgueil de former une partie intégrante du plus grand empire du monde, il me paraît clair que la liaison est mutuellement avantageuse aux deux parties; et si je parviens à établir cette proposition d'une manière satisfaisante, je puis espérer que ces remarques

auront un bon effet. Je mets entièrement de côté les avantages de la protection. Sans doute dans aucune discussion à ce sujet, je dirai simplement que je crois que la liaison ne saurait être maintenue que sur le principe du libre échange."

"Quels sont les avantages que le Canada doit retirer de cette liaison? Je réponds : le contrôle de son propre revenu. La conséquence de l'annexion aux États-Unis serait que tout le revenu des douanes et des terres publiques serait mis à la disposition du gouvernement fédéral, et serait appliqué au maintien de l'armée, de la marine et des relations diplomatiques des États-Unis, tandis que le peuple canadien serait taxé directement pour tous les objets locaux. Comme je traite le sujet sous un point de vue pécuniaire, je n'appuierai point sur les maux qui résulteraient de l'union avec un pays où l'esclavage existe avec toutes ses horreurs, et où il continuera probablement d'exister jusqu'à ce que la question soit tranchée par une révolution. Je pourrais déduire beaucoup d'autres raisons pour prouver que l'annexion serait préjudiciable au Canada, et je n'en connais pas une seule qui militent en faveur d'une telle mesure. Les Canadiens jouissent de tous les avantages du gouvernement par eux-mêmes, avec l'avantage additionnel d'être protégés, sans qu'il leur en coûte rien, par la plus grande nation du monde. Sous l'administration éclairée du noble comte aujourd'hui à la tête du département colonial, et qui a surtout fait preuve de jugement dans le choix des gouverneurs, les peuples du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont été contents et loyaux tandis que l'Europe a été convulsée par les révolutions."

"Les avantages de la liaison pour la métropole ne sont pas moins évidents. C'est un fait incontestable que le système commercial des États-Unis est hostile aux intérêts anglais. Que les provinces de l'Amérique septentrionale soient annexées, et toute entrée par le Saint-Laurent prohibée, le parti protectionniste américain pourra mettre efficacement ce système en pratique, ce qu'il ne pourra jamais faire tant qu'une puissance étrangère sera en possession de la frontière canadienne."

"Il est de mode de ravalier le commerce du Canada, parce qu'il est peu considérable en comparaison de celui des États-Unis; mais il est notoire que les Canadiens, proportion gardée de la population, consomment beaucoup plus de produits des manufactures anglaises que le peuple des États-Unis. Le Canada s'accroît rapidement en richesse et en population. Les émigrants aux provinces anglaises de l'Amérique septentrionale sont autant de consommateurs de produits manufacturés anglais, et divers motifs les attachent à la métropole; tandis que ceux qui s'établissent dans les États-Unis sont à tous égards des étrangers et sont traités comme tels."

"Quant aux dépenses des colonies, je n'en dirai que peu de chose. Toutes les dépenses du gouvernement civil y compris le salaire du gouvernement sont supportées par la province. On peut douter si, dans le cas où les colonies seraient abandonnées, l'Angleterre diminuerait ses dépenses militaires des frais d'entretien d'un seul régiment; sinon peu importe où les troupes sont stationnées. Cependant je ne discuterai pas ce sujet. Persuadé comme je suis que la liaison qui subsiste entre les provinces de l'Amérique septentrionale anglaise et la métropole est mutuellement avantageuse, je ne puis croire qu'on veuille la dissoudre afin d'épargner les frais d'entretien de quelques régiments de ligne."

"On ne peut nier que les éléments récents n'aient été de nature à créer des alarmes parmi ceux qui avaient des intérêts dans la province. Il y a eu une grande effervescence politique, qui, je le crains, n'est pas encore entièrement calmée. Il n'y a cependant pas d'unanimité parmi les mécontents. Les adresses de la Ligue Britannique ont été jusqu'ici caractérisées par des protestations de loyauté et sans ces protestations elles n'auraient eu aucune influence. S'il se trouve dans les rangs du parti qui a commis les excès récents, qui sont très-généralement désapprouvés et désavoués, quelques individus qui visent à un objet ultérieur comme la rupture de la connexion britannique, l'aveu d'un tel objet assurera leur entière défaite."

"Les chefs de l'opposition ont professé en toute occasion la fidélité la plus dévouée à leur souverain, et je serais fâché de leur attribuer des sentiments d'un caractère différent. Il n'y a donc pas de juste motif d'appréhender une demande sérieuse d'annexion; et si une telle demande était faite, la masse du peuple s'y opposerait. Le but de cette publication étant seulement de placer les affaires financières du Canada dans leur vrai jour, et de corriger, s'il se peut, des erreurs qui ont affecté le crédit public de la province, je m'abstiendrai de toute discussion politique. Je crois que la plupart des observations qui précèdent seraient approuvées par la majorité de ceux qui sont opposés à l'administration dont j'ai l'honneur d'être membre."

On écrit de Gaète, 24 juin 1849.

Nous voyons par les journaux de Paris et de Londres qui répètent à ce sujet les déclamations des feuilles révolutionnaires de l'Italie, nous voyons même, par ce qui transpire des secrets de la diplomatie, que les hommes d'État de la France et de l'Angleterre sont dupes ou feignent d'être dupes de cette calomnie incessamment reproduite contre le Saint-Siège qu'avant la révolution romaine le gouvernement pontifical était tout entier entre les mains des prêtres possesseurs de tous les emplois, sans que les laïques eussent aucun part dans la chose publique. On part de là pour conclure qu'une fois les factions vaincues, les puissances devront exiger des réformes, une répartition plus grande entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, et tout dire, *secularisation complète du gouvernement ecclésiastique*. Or, voici quel était l'état des choses longtemps avant que les factions eussent contraint le Souverain Pontife d'abandonner Rome, état de choses qu'il avait établi de lui-même et dans sa pleine liberté. D'abord le ministère, si l'on excepte le Cardinal-Secrétaire d'État et le Prélat son Substitut, était presque entièrement composé

de laïcs; an-dessous des ministres dans chaque département, c'étaient des laïcs qui occupaient les plus hauts emplois. Le Trésorier-général était un Prêlat, mais toutes les branches de l'administration publique étaient dirigées par des laïcs. Ils avaient la direction des finances, l'administration des postes, la direction de la dette publique, celle des hypothèques, celle du Secan et plusieurs autres placées sous la présidence du Cardinal Camerlingue. La direction générale de la police se trouvait entièrement entre leurs mains sauf la charge du Gouverneur de Rome qui était en même temps Vice-Camerlingue de la sainte Eglise. Les tribunaux, la Rote et la Segnatura exceptés, étaient tous composés de juges laïcs. Je crois inutile de pousser plus avant cette énumération qu'on pourrait prolonger à l'infini; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que beaucoup d'emplois ecclésiastiques de leur nature étaient confiés à des laïcs, je cite comme exemple tous les employés de la Daterie, et de la Secrétairerie des Brefs et plusieurs de ceux des Secrétaireries des sacres Congrégations elles-mêmes, de la Congrégation des Evêques et des Réguliers, de la Congrégation du Concile, de la sacrée Pénitencerie, de la Propagande, de la Chambre degli spogli, de la Congrégation Consistoriale, et, pour en finir, du Saint-Office.

Voilà, Monsieur, comment tous les emplois se trouvaient entre les mains des prêtres: faites-le remarquer à vos lecteurs et qu'au moins les catholiques sachent à quoi s'en tenir sur cette assertion calomnieuse.—Maintenant que veut-on de plus? que le chef du gouvernement ecclésiastique s'engage à déclarer les ecclésiastiques inhabiles à tous les emplois sans exception, qu'il s'oblige à confier aux laïcs exclusivement toutes les charges, même le petit nombre de celles qui étaient jusqu'à présent réservées aux prêtres et que les intérêts généraux de l'Eglise commandent de laisser entre leurs mains? Une telle exigence aurait-elle quelque apparence de justice et de raison?

Après avoir inventé cette fable que tous les emplois dans l'Etat pontifical étaient exclusivement confiés aux ecclésiastiques, les ennemis du Saint-Siège ont imaginé de dire que les populations des Etats romains, fatiguées d'un tel joug, du joug clérical pour parler leur langage, ne venaient plus entendre parler du gouvernement temporel du Souverain-Pontife. Il n'est rien qu'ils n'aient mis en œuvre pour accréditer cette fausseté, et nous savons par quels moyens ils ont agi auprès des divers gouvernements, mais surtout à Paris et à Londres, afin de les tromper sur ce point. Pour donner quelque fondement à leurs assertions ils ont imaginé de faire envoyer à Rome des adresses par des municipalités, les cercles ou clubs et par quelques particuliers. Ces adresses sont remplies de déclarations calomnieuses contre le Gouvernement temporel des Papes et de protestations furibondes que le peuple n'en veut plus. On a fait un recueil de toutes ces pièces, on l'a imprimé; on en a envoyé des exemplaires à l'étranger et particulièrement en France et en Angleterre, et on les donne comme l'expression libre et sincère du vœu des populations. De là, en effet, un argument irrésistible s'est-on écrit au sein de la soi-disant Assemblée constituante de Rome; et il paraît qu'on s'est très avantageusement servi de cet argument pour convaincre votre M. de Lesseps. Mais je doute qu'en France il ait le même succès auprès des hommes de bonne foi; il suffit de leur dire que les conseils municipaux, formés arbitrairement par l'autorité républicaine, étaient, ainsi que les clubs, composés de la lie des populations, et que les étrangers s'y trouvaient en grand nombre. Si quelques personnes honnêtes ont eu la faiblesse de donner leur noms, elles y ont été contraintes le poignard sur la gorge. Ces adresses n'expriment pas plus le sentiment de la majorité que ne l'expriment à Paris ou à Lyon les déclarations des clubs, de la Montagne et du socialisme. Qu'on n'oublie pas que, sous le régime républicain, la liberté de la presse n'existait pas plus dans les Etats romains que les autres libertés; qu'il a été par conséquent impossible aux populations de protester et de faire connaître leurs véritables sentiments, mais qu'elles les ont fait connaître, dès que cela leur a été possible, par les cris de joie avec lesquels elles ont partout accueilli les Napolitains, les Espagnols et même les Autrichiens. Si les Français n'ont pas reçu le même accueil, c'est précisément parce que les Français ont laissé croire qu'ils ne venaient point pour rétablir le gouvernement temporel du Pape. Corresp.

« saint Pierre aux liens; puissent ces liens qui ont retenu captif le prince des Apôtres, être le symbole de ceux qui vous enchaîneront toujours au service de J.C. et de sa religion divine et sainte. Puissent saint Jacques, sous les auspices duquel vous avez été quelques années, vous prêter son bâton et son bourdon de voyage, pour que vous accomplissiez sagement, courageusement le pèlerinage de cette vie au milieu de vos travaux apostoliques. Partez, cher enfant, allez enseigner ces champs incultes et délaissés; et puisse la moisson être abondante plus tard, pour vous et pour ceux qui iront la recueillir. »

Après ces paroles, qui avaient provoqué des larmes, les deux évêques, les prêtres et les ecclésiastiques allèrent en silence baiser les pieds du missionnaire. Et le reste de la journée, et celle du lendemain furent à la fois tristes et joyeuses: le diocèse perdait un prêtre vertueux et plein d'avenir, et l'œuvre apostolique comptait un ouvrier de plus.

LE PÈRE VENTURA.

Il y a deux ans, un prêtre aimé et estimé à la fois de Pie IX et du peuple romain, un prêtre l'ornement de l'Eglise, le zélé défenseur de ses doctrines, de ses grands et antiques privilèges vouait solennellement, du haut d'une chaire où l'avait appelé son génie, respect, amour et filialité au glorieux Pontife de Rome, au successeur de Pierre. Aujourd'hui, le même prêtre, égaré par de faux principes et par l'orgueil, jette, lui aussi, l'amertume et l'outrage au cœur affligé du meilleur des pères, censure indignement sa conduite, se place à l'encontre de ses volontés. Oh! nous avons profondément gémi lorsque nous avons vu ce fils privilégié de la famille s'isoler du toit paternel, ce frère d'arme désertant lâchement son drapeau. Comme s'il n'eût pas été plus généreux et plus digne de partager la fortune du souverain trahi, et d'aller pleurer avec lui dans l'exil.

Fallait-il pour de la gloire échanger l'ignominie! Fallait-il tremper dans de noirs complots, soutenir une cause injuste, applaudir à une sacrilège révolte. Sans doute, le blâme que nous laissons échapper de notre cœur, sans rancune et sans fiel ne sera point, partagé de tous: c'est quand le juste succombe que l'enfer applaudit. Lorsque, dans la chaire de l'auguste basilique, l'orateur Ventura payait un si glorieux tribut à la mémoire d'O'Connell, lorsque sa bouche de prêtre prononçait ces paroles: « Romains! non, vous n'êtes point les ennemis du trône pontifical, des ecclésiastiques et de l'ordre; vous aimez le trône, vous aimez la souveraineté du chef de l'Eglise et la religion! » Bien des voix restèrent silencieuses, et le bruit des applaudissements ne fut point répété partout. Mais lorsque, avec les champions de la révolte, il entonna le *Credo* anarchique, oh! alors l'accolade fraternelle lui fut donnée, il fut hissé sur le pavois, et la presse se hâta de gémir pour populariser son nom et louer son libéralisme.

Que demain, le même prêtre, reconnaissant son erreur, aille aux pieds du Pontife implorer son pardon, qu'il reprenne le rôle plus légitime de défenseur des droits du saint siège, vous verrez l'anarchie lui retirer à l'instant ses faveurs, et appeler sur sa tête déconvenue toutes les huées et tous les sifflets dont elle dispose. Travers déplorable, triste folie de l'esprit humain! Nous ne répondons point à la lettre du père Ventura, qu'a publiée le *National*, et qu'ont reproduite d'autres journaux. *Le Voix de la Vérité*, journal parisien, la croit supposée, bien qu'il en avoue une autre comme authentique qui n'est guères plus favorable.

Quoi qu'il en soit, nous gémissons aussi sur les tristes résultats de l'intervention de la France, bien que cette nation catholique y fut engagée et par devoir et par honneur. Mais nous sommes loin de faire peser sur elle la responsabilité des désordres que ses armes ont pu occasionner, tout en épargnant peut-être de plus grands maux. Nous sommes loin surtout d'accuser le généreux Pie IX, qui n'a vu qu'avec une constante douleur sa ville bien aimée se précipiter elle-même dans l'abîme du malheur et déchirer ses propres entrailles. Accusons plutôt la horde étrangère et impie, à qui la déception et la rage ont fait commettre si lâchement tant de meurtres, tant de sacrilèges, tant de pillages et de destructions; espérons que le peuple de Rome, troublé présentement par l'aspect du désordre et des maux, excité par la malveillance, la haine et la colombe, apaisera sa colère et ne fera point retomber sur l'innocent.

CONVENTION DE LA LIGUE.

Dans notre dernière feuille, nous avons signalé l'ouverture de la Convention de la Ligue, à Kingston, et nous en avons fait connaître le président et les secrétaires.—Nous devons ajouter que cinq délégués, MM. Forsyth, McDonnell, Gamble, Montgomery et Hamilton composent le comité chargé de préparer la constitution de la convention.

Si nous ne voyions dans la formation de la Ligue, qu'une querelle ordinaire entre partis politiques, nous nous sentirions peu d'inclination à en entretenir souvent et longuement nos lecteurs. Nous nous contenterions d'en rapporter brièvement les procédés, comme faits historiques du jour. Mais, nous y voyons une question d'une bien plus haute portée. Il s'agit, croyons-nous, des intérêts supérieurs de la race Franco-Canadienne. Evidemment la Ligue doit sa formation à la haine d'un certain parti contre ce qu'il lui plaît d'appeler la « domination française. » Ce parti est celui qui a contrôlé la politique des deux provinces, jusqu'à l'accession au pouvoir du ministère réformiste, et qui voit avec une extrême aigreur qui son influence ne pèse plus aujourd'hui comme ci-devant dans la balance de l'administration. Ce serait s'abuser grandement que de croire que la discussion sur l'annexion aux Etats-Unis, qui s'agit au sein de ce parti, vienne de quelque préférence de sa part pour les institutions américaines. Non: s'il y a toujours eu ici un parti en faveur d'une agglomération avec la république voisine, il se composait de négociants qui n'avaient aucune liaison politique avec ce parti que nous avons en vue.—Nous croyons donc que toute la question pour ce parti, peu importe qu'elle se résolve au moyen de l'annexion ou d'une autre combinaison sociale, c'est son ascension au pouvoir et l'abaissement politique des Canadiens-Français.—Or, nous ne pouvons supporter l'idée d'une dégradante humiliation sociale: nous voulons une justice égale et des droits égaux; nous voulons le fonctionnement franc et pur du régime constitutionnel et responsable.

LE CONSEILLER DU PEUPLE.

PAR M. DE LAMARTINE.

M. De Lamartine éliminé du nombre des élus du peuple au mois de mai dernier, privé de la tribune de l'Assemblée législative par le suffrage universel, a voulu se créer une autre tribune, et il a fondé le « Conseiller du peuple. » La sous la forme d'une revue, il adresse chaque mois au peuple ses enseignements politiques. — Nous n'avons pas toutes les idées de M. De Lamartine: nous vîmes ci-devant avec indignation, ses discours implicitement approuvateurs du hideux radicalisme suisse; nous repoussons certaines doctrines de ses Girondins et ses idées sur l'unité Italienne qu'il porte jusqu'à réprouver la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise. Mais nous l'avons admiré à certaines phases de sa carrière politique; nous l'avons admiré luttant presque un jour entier avec l'arme de sa puissante parole contre une multitude menaçante; enfin, toujours nous admirerons son style ou brille la richesse du coloris, et l'élevation des idées.—Nos lecteurs ne peuvent manquer de lire avec intérêt, certains passages du numéro de juillet du *Conseiller du Peuple*. Nous les donnerons dans notre prochain numéro.

L'ASSEMBLÉE DE MARDI.

Cette assemblée a été très-nombreuse. Il s'agissait de délibérer sur la proposition d'engager le crédit de la Cité, en autorisant le Conseil de Ville à accorder à la Compagnie du Railroad du St. Laurent et de l'Atlantique, des billets au montant de £125,000, pour assurer l'achèvement de cette importante entreprise, dans l'espace de trois ans.

Après les renseignements donnés par son Honneur le Maire, sur la dette de la Cité qu'il dit pouvoir être évaluée à £142,759, les délibérations commencèrent. Une motion ayant été proposée pour engager la Corporation à se rendre responsable de la somme requise de £125,000, au moyen de déductions payables dans l'espace de sept à quinze ans, elle fut emportée au milieu des applaudissements de la foule. Une autre motion fut ensuite adoptée à l'effet de communiquer cette résolution au Conseil de ville. Après le vote de remerciements au président l'assemblée fit trois heures pour son Honneur le Maire, trois pour le railroad du St. Laurent et de l'Atlantique, et enfin trois et un deplus pour Sa Majesté la Reine, puis elle se dispersa.

MANIFESTATION EN FAVEUR DE L'ADMINISTRATION.

D'après le *Globe* de Toronto, et un autre journal du Haut-Canada, les succès du parti de la réforme et de l'administration dans nos deux provinces sont de nature à déconcerter les espérances de ceux qui comptent sur une réaction. Deux manifestations ont eu lieu, l'une dans le comté de Kent, à laquelle assistèrent l'hon. Malcolm Cameron et M. Cauchon, représentant de Montmorency, et l'autre dans le comté d'Essex, représenté par le Col. Prince, membre de l'opposition.—Dans les deux circonstances, l'administration de Lord Elgin aurait été chaleureusement approuvée.

ROME,

ENTRÉE DES TROUPES FRANÇAISES.

Voici les détails que nous trouvons dans le *Sémaphore*, de Marseille, du 6, sur l'entrée des troupes françaises dans la ville éternelle:

« La prise de possession de Rome a eu lieu le 3. La nouvelle a été apportée par la frégate à vapeur le *Macellan*, partie ce jour-là de Civita-Vecchia, et arrivée le 4 à Toulon.

« Le général Oudinot a exigé que la place se rendit sans conditions. Il a accordé six heures de réflexion aux assiégés, qui demandaient à se rendre avec les honneurs de la guerre. A l'expiration de ce délai, notre artillerie se disposait à fondroyer la ville, lorsque l'armée romaine s'est rendue à discrétion.

« La légion de Garibaldi a fait mine de résister, et s'était barricadée dans une caserne. Elle a fini par mettre bas les armes comme les autres corps. Le triumvir Mazzini et Garibaldi ont pris la fuite.

« Le républicain Laviron, continué le 15 mai, qui combattait dans le rang des assiégés contre notre armée, a été tué pendant les dernières opérations du siège, dans une reconnaissance. Il a été frappé de cinq balles. Il avait été chargé par le triumvirat de l'organisation de la légion étrangère.

« M. d'Arcourt, M. de Cereelles, M. Rayneval et un cardinal sont arrivés de Gênes à Civita-Vecchia sur le *Faubus*, en même temps que se répandait la nouvelle de la capitulation de Rome. Ces diplomates sont partis immédiatement pour se rendre auprès du général en chef.

« Toutes les lettres du camp s'accroissent à faire le plus bel éloge de la bravoure de nos soldats. Les chefs ne s'attachent qu'à modérer leur bouillante ardeur. Dans les dernières affaires, ils ont constamment enlevé les positions à la baïonnette.

« Nous lisons aussi dans une lettre de Rome, du 3 juillet: « Les Français sont entrés à Rome aujourd'hui. Le général Oudinot n'a pas voulu accorder de conditions, ne voulant pas traiter avec les triumvirs. Un gouvernement a été institué; il se compose de Salicetti, Mariani et Calandrelli. On dit que Garibaldi avec sa troupe a gagné les hauteurs de Tivoli.

« Au moment de l'entrée des Français en ville, deux officiers français ont été tués. Les républicains, voyant leur cause perdue, ont commis et commettent de nombreuses violences.

« Mazzini est parti avec un passeport anglais; Avazzana, avec un passeport américain. Beaucoup de Lombards ont eu des passeports anglais. Le château Saint-Ange est occupé par les Français.

« Le *National* rapporte ainsi l'historique de la capitulation:

« Plusieurs journaux italiens nous apportent aujourd'hui les détails de la reddition. Ils se résument en ceci: « Lorsque les Français eurent conquis une position qui ne permettait plus de leur disputer les ouvrages extérieurs, le général Bartolucci vint exposer à l'assemblée les nouveaux dangers de sa situation. Garibaldi fut mandé devant elle. Il expliqua nettement l'état des choses et l'alternative qui en résultait, ou de capituler, ou de faire évacuer le Transteverin, de détruire tous les ponts du Tibre, et de rester pied à pied dans la ville intérieure; « défense qui devait amener les plus épouvantables conséquences. »

« L'Assemblée rendit alors le décret que nous avons fait connaître et chargea le triumvir de négocier les conditions de la capitulation. Mazzini répondit par la lettre suivante:

« Ma conscience s'oppose à ce que j'assume la charge de communiquer au général Oudinot le décret de l'Assemblée du 30 juin. J'étais, avec votre manda, triumvir pour défendre la République et Rome. L'acte que vous me remettez change mon mandat: je me sens en liberté et je remets ce mandat entre vos mains.

« Les deux autres triumvirs donnèrent aussi leur démission par les mêmes motifs.

« L'Assemblée, en attendant qu'elle eût pourvu au remplacement des triumvirs, délégua ses pouvoirs à la municipalité chargée de s'aboucher avec le général Oudinot. « La municipalité nomma MM. Guglielmini, Felicioni et Deondrici qui se rendirent, accompagnés des consuls d'Angleterre, d'Amérique et de Wurtemberg, au camp français, où le général Oudinot avait été prévenu de leur arrivée par les soins de M. de Gerando, chancelier de la légation française.

« Il y eut aussi de négociations, et l'on a cru, pendant quelques temps, que les conditions accordées à Rome seraient celles-ci:

« 1°. L'armée française entrera dans la ville de Rome, et elle y occupera les positions qu'elle jugera convenables:

« 2°. Les corps militaires français et romains qui resteront dans la ville feront leur service ensemble:

« 3°. Les autorités militaires romaines établiront plusieurs cantonnements pour les troupes qui quitteront la ville;

« 4°. Toutes les communications avec Rome, actuellement fermées par l'armée française, redeviendront libres;

« 5°. Les dispositions défensives dans l'intérieur de Rome n'ayant plus de but devant disparaître, et la circulation sera entièrement rétablie;

« 6°. La liberté individuelle et l'inviolabilité des personnes pour tous les faits précédents, et la sûreté des propriétés seront garanties indistinctement pour tous.

« 7°. La garde nationale est maintenue en activité de service, conformément à sa première organisation;

« 8°. La France ne s'immiscera pas dans l'administration intérieure.

« Plusieurs journaux italiens disent même que ces conditions étaient presque acceptées. Mais il paraît qu'elles furent trop douces à M. le général Oudinot, et qu'il éléva des exigences devant lesquelles s'évanouit toute pensée de capitulation régulière.

« Les envoyés de la municipalité durent donc se borner à céder devant la force, et à déclarer que l'entrée des troupes françaises aurait lieu sans résistance comme sans conditions, sans autres conditions, du moins que celles qui sauvegardent les droits de l'humanité.

« La *Patrie* publie les détails suivants apportés à Paris par M. Esquivent, aide-de-camp du général Oudinot:

« Le 30 juin au soir, la municipalité romaine s'est présentée au quartier-général demandant une capitulation.

« La journée du 1er juillet, une partie de celle du 2, ont été employées à débattre les termes de cette capitulation, sur lesquels on n'a pu tomber d'accord. Le 2 au soir, les membres de la municipalité sont venus déclarer au quartier-général qu'ils renonçaient à fixer des conditions, et qu'ils allaient ouvrir les portes de Rome. En effet, les portes Portèse et Saint-Panormée, sur la rive droite du Tibre, ont été livrées dans la nuit, et peu après, la porte du peuple, sur la rive gauche.

« Le lendemain, 3 juillet, deux fortes colonnes de notre armée pénétraient dans la ville; l'une, à la tête de laquelle marchait le général en chef et son état-major, par la porte Portèse; l'autre, par la porte du peuple et le Corso.

« A mesure que la colonne conduite par le général en chef s'engageait dans les rues du Transteverin et dans les quartiers populaires de Rome qui avoisinent de ce côté le Tibre, au lieu de cette guerre de maisons, de cette lutte aux couteaux dont on nous avait menacés, on tout au moins de cet abord féroce et hostile de la population qu'on nous annonçait, nos troupes ont été accueillies par les acclamations les plus vives. Le peuple se pressait de toutes parts sur leur passage, les fenêtres étaient garnies de femmes et d'enfants qui agitaient des mouchoirs et se livraient aux démonstrations les plus bruyantes et les plus significatives; dans deux endroits seulement de ce long parcours, en face des cafés où se tiennent les clubs, notre armée a rencontré quelques groupes qui ont poussé sur son passage des clameurs malveillantes. L'un de ces groupes était précédé d'un drapeau au-dessus duquel un bonnet rouge était placé. Nos soldats se sont bornés à abattre le drapeau et à arracher l'odieux symbole de la terreur qui le surmontait.

« Les chefs du mouvement avaient disparu; l'Assemblée s'était dispersée d'elle-même. Pendant que nous entrions par le côté nord de la ville, Garibaldi et les aventuriers qui marchent à sa suite (on en évalue le nombre à 3 4,000 environ) s'éloignaient par la porte du sud et prenaient le chemin d'Albane, emportant avec eux, à ce qu'on assure, beaucoup d'objets précieux. On ignore encore vers quel point de l'Italie ils se dirigent. Une division de notre armée s'est mise à leur poursuite.

« Le 4 au soir, quand l'aide-de-camp du général en chef a quitté Rome, la plus parfaite tranquillité régnait dans la ville. Le château Saint-Ange, qui seul restait encore au pouvoir de l'armée romaine, allait nous être remis. (Une dépêche télégraphique annonce qu'il l'a été en effet le 5 au matin.)

« L'état sanitaire de l'armée était excellent; il y avait beaucoup moins de malades qu'en garnison. A l'exception d'une seule église, placée près de la brèche, et qui a été souvent atteinte par nos boulets, aucun des monuments n'a souffert le moindre dommage; ce résultat est dû au choix qu'avient fait nos généraux du Janicule, comme point d'attaque.

« Rome n'est difficile à prendre que par ce côté; mais de ce côté seulement on peut en faire le siège, sans s'exposer à ruiner la ville. Notre armée a préféré ce qui était plus long et plus périlleux pour elle à ce qui eût été moins dangereux, plus aisé, plus court, mais plus dommageable pour les Romains.

« On écrit de Civita-Vecchia, le 5 juillet: « Les dépêches officielles du général en chef vous auront appris l'entrée de nos troupes sans aucune espèce de capitulation. Après le décret de l'Assemblée déclarant toute résistance impossible, ou était entré en pourparlers. Comme toujours, ces messieurs demandaient des conditions inadmissibles et contrairement au but de l'expédition. Il fallut y renoncer; seulement il fut convenu verbalement qu'au moment où le corps expéditionnaire se présenterait aux portes, ces portes lui seraient livrées. La prise de possession commença.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 3 AOUT 1849.

DÉPART D'UN MISSIONNAIRE.

Mardi soir, 31 juillet, s'est retruécé, à l'Evêché, une de ces époques de famille, de ces impressions religieuses et touchantes que le cœur oublie difficilement.

M. A. Lacombe, jeune prêtre, devant partir le lendemain pour les missions de l'Aloua, dans le diocèse de Dubuque, leurs Grands les évêques de Montréal et de Martyropolis, et les prêtres de l'Evêché, se réunirent dans leur chapelle pour solenniser les adieux. Après la prière, on récita tous ensemble, pour le missionnaire, l'itinéraire du voyageur. Puis Mgr. de Montréal annonça que, selon un pieux usage établi dans le séminaire des missions étrangères, à Paris, on allait baiser les pieds du nouveau missionnaire; acte par lequel est fait allusion à ces paroles de l'écriture: « *quam speciosi super montes pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bonam. Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qui viennent annoncer la paix, apporter les vrais biens!* » (Rom. 10. 15., et Isa. 52. 7.) A ce moment, il adressa la parole au jeune prêtre, lui rappela la grandeur du sacrifice qu'il s'imposait, les dangers qu'il allait courir; mais en même temps, les consolations immenses qui ne manqueraient pas de réjouir son cœur au milieu des fatigues et des travaux. « Mon cher ami, mon frère! lui a-t-il dit, avec l'accent d'une paternelle et cordiale affection, « nous ne pouvons vous accompagner par notre présence; ce; nous vous accompagnerons par nos vœux et nos prières; et, de votre côté, vous y nrierez les vôtres. « Le diocèse en vous perdant fait un réel sacrifice; c'est un vide que vous laissez; priez Dieu qu'il le remplisse et qu'il le remplace à sa gloire, à l'honneur de l'Eglise, et au bien des âmes. Demain nous célébrons la fête de

dans la nuit du 2 au 3 et s'acheva pendant le jour suivant. Celles de nos troupes qui entrèrent dans le quartier de Transtevere, celui pourtant qui a dû souffrir davantage des opérations du siège, furent accueillies par les applaudissements de la population. Celles qui entrèrent par la porte du Peuple furent reçues plus froidement. Le Corso, au'elles traversaient, a été le centre du mouvement. Toutefois si la sympathie ne se manifestait pas hautement, rien ne montrait non plus un sentiment hostile. La pour régnait encore dans ce quartier.

"Cependant, quand l'état-major arriva à la hauteur du café Nuovo, un cri de "Vive la République romaine et quelques sifflets se firent entendre. Le général en chef se retourna aussitôt vers ses officiers d'ordonnance et leur dit en souriant: "Messieurs, ceci est une affaire de cravache, ne voulez-vous pas vous en charger? " A l'instant une dizaine d'officiers s'avancent au petit galop vers le groupe de siffleurs, qui se dispersent avec prestesse dans toutes les directions, et disparaissent comme par enchantement. Ça été le dernier acte de la résistance militaire. Au même moment s'accomplissait au Capitole le dernier acte de la résistance politique. Les pères conscrits, gravement assis sur leurs chaises curules, acceptaient la démission des triumvirs Mazzini, Armerlini et Saffi; finissaient par les remplacer par Saliceti, Mariani et Calandrelli; ils retiraient des cartons où il attendait dans sa discussion le projet de Constitution définitif de la République expirante; on le déclarait discuté et approuvé, et on le votait par acclamation. Ceci rappelle un peu le Morituri te salutant des gladiateurs et des martyrs: car, deux heures plus tard, l'ordre nouveau mettait fin à cette parodie prolongée.

Comme toujours, les principaux meneurs ont abandonné la ville. Mazzini s'est réfugié, dit-on, à bord d'un vaisseau américain qui croisait depuis plusieurs jours dans les eaux du port d'Anzio; Garibaldi, avec sa bande, a pris la route des montagnes de Frascati. Plusieurs de nos régiments sont à sa poursuite. Armellini, Avezzana et autres, ont disparu.

Les dernières nouvelles sont du 5; elles se trouvent contenues dans la dépêche suivante du général Oudinot communiquée à l'Assemblée Nationale dans la séance du 9:

Rome, le 3 juillet 1849.

"Dès l'entrée des troupes françaises à Rome, j'ai pris toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la tranquillité. J'ai nommé le général Rostolan gouverneur de Rome, et le général Sauvan commandant la place.

"Le fort Saint-Ange a été remis à nos troupes ce matin, à sept heures."

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL OUDINOT.

Voici le texte de la proclamation que le général a fait publier le 3 juillet à Rome:

"Habitants de Rome.

L'armée envoyée par la République française sur votre territoire a pour mission de rétablir l'ordre réclaté par vous des populations. Une minorité factieuse ou égarée nous a contraints de donner l'assaut à vos remparts. Nous sommes maîtres de la place; nous accomplirons notre mission. Au milieu des témoignages de sympathie qui nous ont accueillis, là surtout où les sentiments du vrai peuple romain n'étaient pas contestables, quelques éléments hostiles se sont fait entendre et nous ont forcés à une répression immédiate.

Que les gens de bien et les vrais amis de la liberté prennent confiance; que les ennemis de l'ordre et de la liberté sachent que si des manifestations oppressives provoquées par une faction étrangère se renouvelaient, elles seraient rigoureusement punies.

Pour donner à la sécurité publique des garanties positives, j'arrête les dispositions suivantes:

Provisoirement tous les pouvoirs sont concentrés en mains de l'autorité militaire; elle fera immédiatement appel au concours de l'autorité municipale.

"L'Assemblée, le gouvernement, dont le règne violent et oppressif a commencé par l'ingratitude, et a fini par un appel impie à la guerre contre une nation amie des populations romaines, cessent d'exister.

"Les clubs et les associations politiques sont fermés. Toute publication par la voie de la presse, toute affiche non autorisée par l'autorité militaire sont provisoirement interdites. Les délits contre les personnes et les propriétés sont justiciables des tribunaux militaires.

"Le général de division Rostolan est nommé gouverneur de Rome.

"Le général de brigade Sauvan est nommé commandant de la place.

"Le colonel Sol est nommé major de place.

"Rome, le 3 juillet.

"Le général commandant en chef, OUDINOT DE REGGIO."

LES LIGUEURS.

Nous empruntons au *Moniteur Canadien* d'hier l'exposé d'une des premières opérations de la Convention de la Ligue:

"Enfin les ligueurs se sont réunis dans la ville de Kingston en Convention. Les résultats de cette grande démonstration se réduisent à peu de chose, si on les compare aux déclamations des meneurs depuis l'époque des violences qui se sont commises dans notre ville pendant la dernière session de notre parlement provincial. D'ailleurs une partie de ce qui s'est dit dans l'assemblée n'est pas connue, parce que les portes ont été fermées au public pour partie du temps qu'elle s'est tenue.

Une résolution disant qu'il était essentiel pour l'intérêt et les libertés du peuple du Canada, que le conseil législatif fut élu, et non pas nommé par la couronne proposée d'abord, a été rejetée. Il a d'ailleurs été déclaré, que le représentant de la reine et l'exécutif étaient devenus l'objet du mépris, que les intérêts du pays, sous le rapport de l'industrie, du commerce et de l'agriculture avaient été paralysés, et que l'union de la colonie et de la métropole avait été mise dans un grand danger. Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur ce qu'a d'étrange la résolution de ces loyaux par excellence. Contentons-nous d'y dire qu'elle ne spécifie pas les faits qui la motivent.

Par d'autres résolutions, les ligueurs témoignent le désir de voir continuer ce qu'ils qualifient de la protection de nos tre commerce, ce qui se peut qu'avoir rapport aux taxes plus lourdes, mises au siège de l'empire autrichien les produits qui viennent de l'étranger que sur ceux qui viennent des colonies!

Nous n'avons pas besoin de faire observer que les ligueurs ne sont pas de forts habiles économistes. Le monopole à la conservation duquel ils aspirent n'est pas moins contraire à l'intérêt de la colonie qu'à celui de la métropole. Qui devrait ne pas applaudir au contraire, aux mesures par lesquelles le parlement se propose d'ouvrir notre commerce à l'étranger, mesuras qui ne peuvent qu'être pour l'avantage réciproque de ces provinces comme de l'empire.

L'espace et le temps nous manquent dans ce moment, pour appuyer sur d'autres résolutions, comme sur plusieurs propos tenus dans cette occasion, qui font preuve de l'absence de modération de la part de plusieurs de ces membres, et d'un violent esprit de parti.

Il n'est pas facile non plus de s'expliquer que, sous le système de gouvernement responsable, la majorité paraisse avoir été favorable à ceux qui déclamaient contre lord Elgin, et qui ne voulaient pas permettre à personne de le défendre.

Une motion de M. Gowan en termes qui sont bien loin d'être mesurés contre lord Elgin a fini par être retirée; mais celle d'un M. Wetenhall qui déclare entre autres que c'est l'opinion de la Convention que la continuation de lord Elgin dans ses fonctions de représentant de la couronne, ne peut nourrir des sentiments d'attachement pour la souverain, ni contribuer à faire régner dans le pays, la paix si nécessaire pour l'union comme pour l'intégrité de l'empire, a passé à l'unanimité.

Nous laissons pour le moment nos lecteurs à leurs réflexions sur la singularité de ces procédés. Pour le reste, nous devons dire qu'une autre résolution n'est pas digne de censure. C'est celle dans laquelle on déclare que les dépenses actuelles du gouvernement civil sont hors de proportion avec les ressources de la province, qu'il serait nécessaire de les diminuer comme de mettre beaucoup d'économie dans la conduite de nos affaires publiques. On dit qu'il devait être question plus tard d'un projet de confédération des provinces britanniques. On n'a pas besoin de dire quel peuvent être les vœux des meneurs, nous tâcherons de rendre compte de leurs procédés sur ce sujet lorsqu'ils nous seront parvenus."

Par une résolution postérieure, la Convention s'est déclarée en permanence et a décidé qu'elle Siégerait au temps et lieu du parlement provincial et que l'avis qui convoquerait les chambres serait aussi une convocation de la convention. Ainsi sa Session est déjà terminée.

—A propos des procédés de la Convention, le *Herald*, trouve absurde qu'on parle d'une confédération de toutes les provinces Britanniques de l'Amérique du Nord dans une assemblée où il n'y avait pas dix membres sur 150 qui savaient quelque chose de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.—Il est certain, dit-il, y a quelque chose à réformer dans nos institutions puisqu'elles opèrent mal, et cependant ils n'ont pris aucune mesure pratique de réforme. On dirait qu'ils ont eu peur de toucher à des réalités.—Ils ont enregistré leur "attachement inviolable aux principes du gouvernement monarchique établis par la constitution Britannique," c'est-à-dire à ce même gouvernement qu'ils ont tous reconnu comme ayant mal fonctionné dans le Canada-Uni."

Nous avons appris, depuis, que la ligue s'était déclarée en permanence.

Quelle est l'origine du "denier de St. Pierre" c'était une taxe qui commença à être prélevée en Angleterre d'un sol sur chaque maison contenant pour une valeur de 20 sols, et qui était payée au Pape. Elle origina chez les Saxons, en 720, fut continuée par Edouard III, renouvelée par Richard II, et interrompue lors de la réforme. Cette collecte avait pour but de payer les dépenses personnelles du Pape.

Le Père Mathieu.—Mgr. Fitzpatrick a invité le Père Mathieu à résider chez lui pendant le temps de son séjour à Boston.

A une assemblée de la société catholique de tempérance de St. Jean [Boston], la somme de \$100 a été votée pour le soutien du zèle prêtre. La réception de cet apôtre distingué de la tempérance, à Boston a été brillante. Les diverses associations de tempérance, et tous les amis de la tempérance, en général, l'escortèrent à travers les principales rues, sous la direction du maréchal en chef, Moses Kimball, cocher:—Cinq bandes de musiciens, placées à différentes distances dans les rangs de la procession, faisaient retentir l'air de leurs accords.—Le 26 juillet, le père a dû se rendre au collège de Ste. Croix, pour y assister à la collation des degrés aux étudiants et à la distribution des prix.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE D'UNE EGLISE.—Une cérémonie très-intéressante eut lieu, le 13 courant, à St. Albans (V. M.) Le Très-Rév. Evêque McCloskey, à la pressante invitation du pasteur du lieu et de toute sa congrégation, y a béni, selon les rites majestueux du culte catholique, la première pierre d'une nouvelle église, sous le patronage de l'Immaculée Vierge Marie. Après la cérémonie, Sa Grandeur monta sur une plate-forme, et fit une allocution qui fut reçue avec une vive approbation par tous les auditeurs soit catholiques, soit protestants. Depuis longtemps le Village de St. Albans n'avait éprouvé une jouissance comme celle que lui a procurée la visite de Mgr. McCloskey. Plusieurs protestants distingués se sont exprimés, sur son compte, en termes pleins d'estime.

DIVERS FAITS

EXPEDITION A LA CALIFORNIE.—Le *Montréal Gazette* dit que deux vaisseaux doivent faire voile de nos lacs pour San Francisco, le brick *Bureau*, de Buffalo et le brick *Iroquois* de *Sackets harbors*. La permission requise pour passer par nos canaux jusqu'à la mer a été obtenue du gouvernement britannique.

EMIGRES POUR LE CANADA.—Le nombre d'émigrés, embarqués pour le Canada, dans les différents ports anglais et Irlandais depuis le 28 avril est de 23,802:—23,294 étaient passagers de ponts 508 seulement étaient passagers de chambre.

QUARANTAINE.—Des nouvelles reçues de la Grosse Ile la semaine dernière nous apprennent que pas un seul cas de choléra avait eu lieu à la quarantaine depuis l'ouverture de la navigation.

EMPOISONNEMENT.—La *Gazette de Québec* du 27 courant nous apprend qu'une jeune fille de 14 ans, s'est empoisonnée à Stamford, samedi, nous ignorons son nom.

UNE FAMILLE EMPOISONNÉE.—Vendredi dernier, la ville de Cincinnati a été le théâtre d'un forfait horrible: une famille entière, composée de neuf personnes ont succombé presque immédiatement, et les autres sont toutes dans un état plus ou moins critique. Le fils aîné de la maison, James Sammons, a été arrêté, sous prévention d'avoir commis ce crime. Il a été constaté, en effet, que le poison avait été acheté, la veille, par lui. Ce jeune homme menait une vie des plus déréglées, et l'on attribue son parricide attentat au désir de recueillir plus vite l'héritage de ses parents.

ROME.—Procession républicaine.—Au moment où les Français livraient les derniers assauts, une lettre privée de Rome dit qu'une grande procession républicaine, à la tête de laquelle marchait la Princesse Belgisso, eut lieu dans la ville, dans le but d'exciter la population à résister jusqu'à la fin. La Princesse portait un chapeau phrygien, et une robe de soie noire décorée de rubans rouges, et elle haranguait le peuple à mesure qu'elle s'avavançait. Elle était suivie de MM. Laviron et Pilkes, tous deux français, qui portaient chacun un pavillon rouge, avec des devises révolutionnaires, et par Mazzini, Garibaldi, Avezzana, etc. L'effet de la démonstration, ne répondit pas, toutefois, à l'attente des révolutionnaires, et la population vit cette exhibition avec indifférence et dégoût. (Tablet.)

L'HÉRÉSIE A ROME.—L'hérésie cherchait déjà à exploiter les dispositions des mécontents pour s'infiltrer à Rome. Le *Daily News* dit que 4,000 bibles protestantes avaient été imprimées et distribuées (Idem.)

ENGLETERRE.—On lit dans le *Morning Chronicle* au sujet du prochain voyage de la reine en Irlande:

"Le séjour de la reine à Dublin se bornera à quatre jours et il n'y aura aucune cérémonie officielle pendant la visite royale. On a fait des préparatifs pour recevoir la reine à Vice-Regal-Lodge, Phoenix-Park. Lors de la visite de George IV, en 1821 les fonctions du vice-roi, le comte Talbot, furent suspendues pendant quelque temps, parce que la cour avait été transférée à Dublin, et que le roi était accompagné de ses ministres, des grands officiers de l'Etat des ambassadeurs étrangers. Comme la visite de la reine officielle, il ne sera rien chargé au pouvoir exécutif. La reine, pendant son séjour, sera reçue par le lord-lieutenant. L'opinion générale est que l'escale royal, après avoir touché à Cove of Cork, arrivera dans le port de Kingstown dans la deuxième semaine d'août."

MORTALITÉ A LONDRES.—Le nombre de morts enregistrés à Londres pour la semaine finissant le 30 juin a été de 1217, ce qui fait 232 de plus que la semaine d'avant, et 254 au-dessus des cinq dernières années à la même date. Le nombre des naissances enregistrées est de 1,4551, savoir, 801 garçons et 750 filles.

—Il y a en ce moment, sur la table de la chambre des communes, 1,132 pétitions, signées par 204,205 personnes qui demandent la conclusion de traités entre l'Angleterre et les autres puissances du globe, pour qu'elles s'engagent à se soumettre à la décision d'arbitres dans le cas de différends qui pourraient occasionner la guerre.

—Les journaux de Londres du 11 annoncent l'arrivée dans cette capitale, de M. Drouyn de Lhuys, le nouvel ambassadeur de France.

—La reine d'Angleterre, dans son voyage en Irlande sera escorté par 13 bâtimens à vapeur, portant 135 canons et 2,000 hommes.

FRANCE.—Les élections complémentaires du 8 juillet se sont passées en France avec beaucoup de calme; à Paris, elle ont été entièrement à l'avantage du parti modéré; la liste de l'Union électorale a obtenu une majorité très fortes et les Candidats de l'opposition quelque fut d'ailleurs leur manœuvres et leur considération personnelle, sont tout à fait distancés. M. Gondchaux, le plus favorisé de ces candidats, est 10,000 voix au dessous du dernier conservateur. M. Lamartine n'a obtenu que 39,403 voix. M. E. de Girardin s'est à peine élevé à 11,000. Les élections actuelles faites sous la pression de l'état de Siège, n'ont pas une signification bien sérieuse, et surtout elles ne modifient en aucune façon la position.

On lit dans la *Patrie* du 12 juillet:

"Le parti de l'ordre vient de recueillir les fruits de l'excellente discipline qu'il a su introduire dans ses rangs. Sa liste entière a prévalu. C'est la première fois qu'il remporte une victoire si complète et si décisive! c'est la première fois que l'élection de Paris répond entièrement au sentiment de la majorité de pays. Ce résultat ne peut manquer de produire une excellente impulsion dans le pays. Ceux que la démagogie effraie à bon droit se rassureront en constatant que les forces de la démagogie commencent à baisser au foyer même des passions révolutionnaires. A leur tour, les démagogues deviendront moins turbulents en s'apercevant que les masses les abandonnent. C'est de bon augure pour le rétablissement de la confiance générale.

INSTABILITÉ DES CHOSES HUMAINES.—Un préfet d'un des départements de France mentionnait à un ami, il y a quelques jours, comme un singulier exemple de l'instabilité des choses humaines, qu'il y a environ douze mois, il reçut la dépêche télégraphique suivante:—

M. le Préfet.—Arrêtez par tous les moyens possibles le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, s'il se présente dans votre département.

Un an après, le même préfet reconnaît une autre dépêche, conçue dans les termes suivants:

Arrêtez par tous les moyens possibles le citoyen Ledru Rollin, s'il se présente dans votre département.

(Signé) "DUFAYRE"

Ministre de Louis Napoléon. Sa majesté la reine des Belges et la Duchesse d'Orléans, accompagnées du comte de Paris et du Duc de Chartres, visitèrent Sa Majesté la Reine Victoria, samedi le 30 juin, au palais de Buckingham.

Mardi, la reine et la famille royale sont allées à Osborne House, où elles doivent demeurer jusqu'à la clôture du parlement, après laquelle sa Majesté partira pour l'Irlande. (Idem.)

CONDAMNATION A MORT.—Quatre soldats ont été condamnés à mort, à Paris, le 3, par une cour martiale, pour avoir résisté à la gendarmerie qui avait reçu ordre d'arrêter le sergent-major Boichot et de le conduire à Vincennes, avant son élection comme membre de l'assemblée législative. L'un d'eux en entendant sa sentence fondit en larmes, et fit entendre des sanglots. (Idem.)

Le frère Macarius, de l'ordre des Trappistes de Mont-Mellary, est mort du choléra, à Kingstou.

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Montréal 19 juillet, 1849.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur général nommer les messieurs suivants pour être commissaires pour la décision sommaire des petites causes sous l'Acte 7. Vict. chap. 19 savoir:

Pour la paroisse de Saint-Germain de Rimouski; messieurs Alexis Rivard, Pierre Gauvreau, Olivier Pineau, Samuel Bradley, Edouard Martin, François-Joseph-Pouliot et Michel Parent. (Ancienne commission révoquée.)

Pour la paroisse Saint-Jean Port-Joli; messieurs Charles Hargowath, Charles-François Fournier, Thadée Michaud et Alexandre Vallée. (Ancienne commission révoquée.)

Il a aussi plu à son Excellence nommer les messieurs suivants Juges de paix dans et pour le district de Québec, savoir:

- Duncan-Stephen Ballantyne, de L'Islet; Pierre Miville, de St. Roch des Aulnets; Jean-Baptiste Laporte, de St. Giles; Joseph Bédard, de Charlesbourg; Pierre Dorion, de Charlesbourg; Romain Dallaire, de Lomton; Dominique Morin de Lomton; Adrien Blouin, de Forsyth; Joseph Tardif, de Ting; et Augustin Bolduc, de Tring, écuyers.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire la nomination suivante, savoir:

Moses Samuel David, éc., pour être Greffier de la Cour de Circuit de St. Jean, à la place de John McGillis, éc., qui a résigné.

L'honorable Joseph Bourret, Edward Clark et Robert Shore Milnes Bouchette, éc., pour être Commissaires sous l'Acte 12 Vict. ch. 121.

Hammond Cowan, éc., pour être Gardien de la Trinité, à Québec.

John Heath, éc., pour être Régisseur du Premier district d'Enregistrement du Comté de Rimouski.

LA SANTÉ PUBLIQUE.

RAPPORT OFFICIEL DES SEPULTURES.

Pour la Paroisse de Montréal

Table with 4 columns: Du 14 au 16 juillet, Cathol. Prots. Total. Chol. Rows show daily burial statistics for Catholics, Protestants, Total, and Cholera cases from July 14 to 30.

Depuis lundi à midi le 30 juillet, jusqu'à mardi à midi le 31 juillet:

Summary table for the period from Monday to Tuesday, July 30-31, showing totals for Catholics, Protestants, and Cholera cases.

Depuis mardi à midi le 31, jusqu'à mercredi à midi le 1 août.

Summary table for the period from Tuesday to Wednesday, July 31-August 1, showing totals for Catholics, Protestants, and Cholera cases.

Depuis mercredi à midi le 1er août, jusqu'à jeudi à midi le 2 août:

Summary table for the period from Wednesday to Thursday, August 1-2, showing totals for Catholics, Protestants, and Cholera cases.

Un incendie s'est déclaré ce matin à 4h. dans le faubourg de Québec, rue Lagauchetière, et a consumé 3 maisons.

NAISSANCE.

En cette ville, dimanche, le 29 ult., la Dame de A. A. Dorion, Ec., avoat, a mis au monde une fille.

DÉCÈS

En cette ville le premier du courant, après 20 heures de maladie, Mme Félicite Plinguet, épouse de M. Frango Bazinet, menuisier, âgée de 32 ans et huit mois et demi. Bonne mère, tendre épouse, amie affectueuse, elle lais e derrière elle un époux, trois enfants en bas âges deux fères, dont l'un est curé de St. Cholasique, et un cercle nombreux d'amis qui n'oublieront pas de sitôt ses excellentes vertus et ses aimables qualités.

A Beauharnais, le 30 juillet dernier, à l'âge de 27 ans le Dr. Robert Cartier. Ce jeune homme qui avait su mériter l'estime et l'amitié publique par ses triples qualités de chrétien, citoyen et médecin, vient de succomber sous les coups de la maladie régnante. L'avant veille qu'il est tombé malade, il avait été appelé comme médecin pour traiter, à Chateauguay, hors de sa propre paroisse, cinq malheureux atteints du choléra dans la même maison et que personne n'osait assister. Il a prodigué à ses patients, tous les soins possibles, jusqu'à passer la nuit après deux, et il avait été assez heureux de pouvoir réchapper trois de ses malades. Il est retourné chez lui incapable de fatigues et épuisé, et dans cette situation peu favorable, il a été lui-même atteint du choléra et a succombé après douze heures de maladie. Ce qui devra honorer sa mémoire et consoler ses nombreux parents et amis, c'est qu'il a trouvé son trépas et remplissant avec dévouement son devoir comme médecin. Il laisse pour déplorable sa perte une jeune épouse et tous ceux qui ont eu l'avantage de sa connaissance. Médecin, à Beauharnais, il a été le premier atteint et la première victime du choléra dans cette localité.

LE REPERTOIRE NATIONAL DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Plamondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajone, J. Lenoir, J. Doutra et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux piastres par volume de 324 pages.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romain Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lorinier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucheur—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumaine—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Le Blanc de Marconnay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jos. S. Raymond—A. S. Soudard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

Les Soussignés profitent de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPÉLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

LA REMISE DES DROITS ET ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 21 mai 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPÉLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

AVIS. Les Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer...

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER. Village d'Industrie, 20 décembre 1848.

ARCHITECTURE. B. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis Haute-Ville, Québec.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'ou vient les semer en Canada.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves
Brocoli Betteraves Choux-fleurs
Capucines Concombes Carottes
Cerfeuil Sariettes Poireaux
Laitue Melons Marjol
Moutres Oignons Pois-Chux
Persils Panais Citrouille
Raves Rhubarbe Romarin
Saffran Saug Choux de Savoie
Epinars Sariette Thym
Tabacs Navet Tonates
Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc.

Montréal, 6 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRISX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8
Do do do in-12
Do do do in-18
Do des Ecoles chrétiennes in-12
Gymnase moral, in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36
Do des petits enfans in-32
Do des enfans pieux, in-32
Do de l'enfance chrétienne, in-18
Do Morale et Littéraire, in-12
Do Instructive et amusante, in-18
Do Catholique de Lille, in-18

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ET ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 21 mai 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPÉLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPÉLEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE. A été publié Samedi dernier, cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes. Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la suite de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

EAU MINÉRALE.

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement...

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant.—D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modicere dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les bains pris dans ces eaux sont très favorables à la santé.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyage plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village dans un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. ST. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées. St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849. AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chions.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière ou au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Val-d'Aulac, 4s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit, au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre. Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre.

Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 310 is-

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. P. BOIVIN, Com des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qui a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Antoine vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le ICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. RM ntréal, 26 mai.

DEUXIÈME ÉDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART ÉPISTOLAIRE, À L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre et des modèles de lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billels, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'écrit de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. S., assisté du Rév. J. FARRE, et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; et au point de vue de son éléance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 13 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne recueillent encairer des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livrés immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfans. Un examen privé au lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848. A UX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. E Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc. AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES. MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un Institut, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messie Duchrocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et St. Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m. CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOSEPH RIVET, PROPRIÉTAIRE. RÉDACTEURS, { JOS. LA ROCQUE, } PTRES. { FR. JOS. CÉZAS, }